

CAHIER DES CHARGES

Stratégie NormHANDI'CAP

Renfort et adaptation de l'offre médico-sociale d'accompagnement
des personnes en situation de handicap

3^{ème} Appel à manifestation d'intérêt ARS / CD

Volet Calvados

1. Volet départemental Calvados

➤ Diagnostic départemental

Le diagnostic a été construit notamment à partir des données issues de l'observatoire Via trajectoire, des données communiquées par les MDPH/MDA, des temps de consultations avec les Conseils départementaux, avec les représentants d'usagers et avec les fédérations.

- S'agissant de l'offre « enfant »

Le département du Calvados présente des taux d'équipement enfant et adulte équivalents aux taux régionaux et nettement supérieurs aux taux nationaux.

Malgré un taux d'équipement favorable, la pression de la demande est forte. Certains enfants se voient opposés des délais d'attente de plusieurs années pouvant amener à une dégradation de la situation et une perte de chance. L'ARS est régulièrement sollicitée concernant des situations de rupture ou risque de rupture de parcours. Il est relevé un taux d'équipement en structures spécialisée TSA insuffisant.

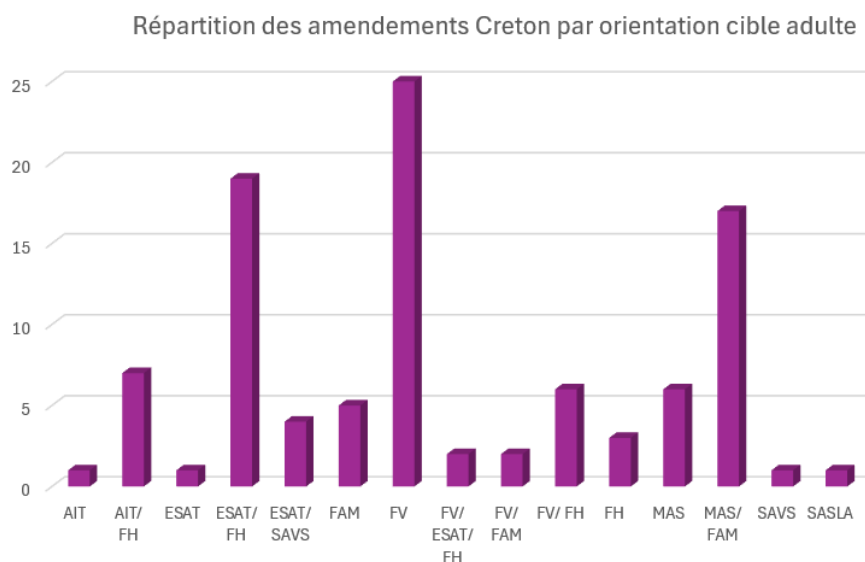
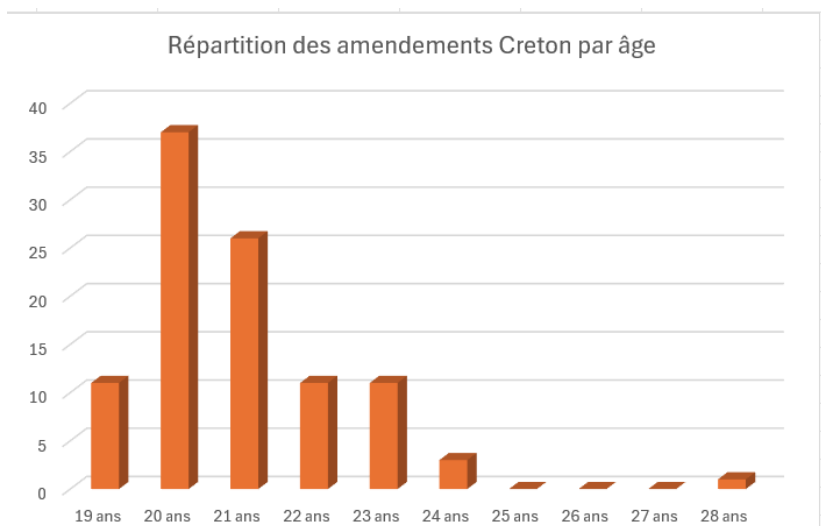
Les données issues de Via Trajectoire font apparaître un nombre de 1 067 enfants/jeunes en attente d'accompagnement par un établissement ou service médico-social.

Le département du Calvados présente un taux d'enfants accompagnés par le secteur médico-social ayant une mesure de protection de l'enfance (15,5%) supérieur au taux régional (11,8%) et au taux national (9,3%). La part des enfants accompagnés en DITEP ayant une mesure de protection est de 42% dans le Calvados, la moyenne régionale étant à 36,9%. (Données Handidonnées 2020).

Conjointement avec la Direction enfance famille du département, des travaux sont actuellement menés sur le territoire, en lien avec le cabinet Eurogroup, pour améliorer la réponse aux besoins des enfants en double vulnérabilité.

- S'agissant de l'offre « adulte »

Les données transmises par la MDPH du Calvados font état de 100 jeunes adultes relevant du territoire maintenu sur le secteur enfant au titre de l'amendement CRETON (dont 2 au sein d'IME de la Manche et 3 dans l'Orne).



On note une forte proportion de jeunes orientés en foyer de vie et ESAT/Foyer d’Hébergement. Cette tendance peut questionner la préparation à l’autonomie résidentielle et amener les acteurs à réfléchir à des propositions innovantes d’accompagnement ancrées en grande proximité du milieu ordinaire.

Les données issues de Via Trajectoire font apparaître un nombre de 1 461 adultes en attente d’accompagnement par un établissement ou service médico-social :

	Données SID SDO 2025	Données VT 2026
ESAT	521	73
EAM/FAM	92	72
MAS	184	95
EANM	387	204
SAMSAH	182	190
SAVS /SASLA	742	401

ESPO (CPO, CRP)	144	377
UEROS	64	49
Total :	2316	1461

Il est rappelé que la fiabilité des données présentées ci-dessous, issues de l'outil via trajectoire, est conditionnée à la bonne complétude et la mise à jour par les ESMS. L'outil a par ailleurs bénéficié d'une actualisation entraînant un changement dans la méthodologie d'extraction de données. On peut noter une forte évolution à la baisse par rapport aux chiffres via trajectoire 2025. La fiabilisation des données via la mise à jour réalisée par les ESMS peut également être une partie de l'explication.

Les partenaires du territoire et notamment les associations de représentants d'usagers font état de besoins non couverts pour les personnes en situation de polyhandicap, avec des maladies rares ou présentant un TSA.

Les usagers et leurs représentants sont porteurs d'un souhait d'une diversification des modalités d'accompagnement et notamment d'hébergement en fonction des besoins et de l'intensité du retentissement du TSA ou autre TND. Une réponse plus adaptée notamment aux jeunes adultes pourrait leur permettre de développer les compétences d'autonomie, de définir leur mode de communication et finaliser leur projet adulte. Ils expriment un souhait d'accès en modalités d'accueil de jour avec des possibilités d'hébergement de répit. L'hébergement de semaine leur apparaît également une réponse plus adaptée pour certains jeunes et leurs familles. Cette diversification de l'offre est la condition de l'exercice entier de l'autodétermination des jeunes adultes.

➤ Priorités départementales

- S'agissant de l'offre « enfant »

Publics prioritaires :

- TSA ;
- Enfants en situation de handicap relevant de l'aide sociale à l'enfance ;
- Troubles de la conduite et du comportement ;
- Autres TND avec troubles associés.

Projets prioritaires :

- Structuration de l'accompagnement de la transition enfant/adulte par évolution des pratiques professionnelles et, le cas échéant, des organisations dédiées ;
- Solutions d'accompagnement de jour et d'internat de type IME ;
- Offre d'accompagnement en milieu ordinaire de type SESSAD ou équipe mobile allant vers le domicile et les lieux de vie des enfants ;
- Solutions de répit ;

- Diversification par transformation de l'offre des modalités d'accompagnement en DITEP notamment pour éviter les ruptures de parcours.

Territoires prioritaires :

- Pour l'offre hors DITEP : agglomération de Caen en priorité 1 et les territoires du Bessin et de Lisieux en priorité 2 ;
- Pour l'offre DITEP : territoire virois en priorité 1.

Une attention particulière sera portée aux projets visant à la diversification de l'offre de l'ESMS pour répondre aux conditions de fonctionnement en dispositif ainsi qu'aux projets en lien avec les travaux départementaux menés avec la direction enfance famille autour de la réponse aux besoins des enfants en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance.

- S'agissant de l'offre « adulte »

Publics prioritaires :

- Jeunes adultes en situation aménagement Creton ;
- TSA et autres TND avec troubles associés ;
- Personnes handicapées vieillissantes ;
- Handicap psychique ;
- Polyhandicap.

Projets prioritaires :

*Les projets ci-dessous ciblent des opérations/opérateurs sous compétence exclusive ARS et de compétence partagée **sous réserve de transformation à moyens constant pour la partie relevant de la compétence du département.***

- Création de places d'accompagnement des personnes présentant des besoins en soins quotidiens, en diversifiant les modalités proposées (accueil de jour, internat de semaine ou internat à temps complet, notamment MAS) ;
- Création de places accueil de jour en FAM/EAM ;
- Création de solutions innovantes permettant l'accompagnement d'adultes présentant notamment un TSA sévère dans un milieu de vie le plus proche possible du milieu ordinaire de type MAS « hors les murs » (par extension non importante de MAS) ;
- Création de solutions de répit.

Territoires prioritaires :

Il n'est pas défini de territoire prioritaire.

Les projets devront mettre en lumière un travail avec les proches aidants pour garantir une proposition d'organisation incluant des réponses à leurs besoins notamment en termes de répit et de guidance parentale.